



PROJET ASSOCIATIF

2022

2026



l'Elan

LES FONDEMENTS DE L'ÉLAN

L'Élan est une association laïque loi 1901 à but non lucratif. Elle a pour objet d'œuvrer à la Protection de l'Enfance.

L'Élan a vocation à apporter aux mineurs et jeunes majeurs protection, soutien et éducation. A ce titre, l'association gère principalement des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux légalement autorisés, habilités ou conventionnés afin de disposer des moyens nécessaires à son action.

L'association est force de proposition pour créer et porter toute nouvelle action répondant aux besoins des enfants et de leur famille.

Elle intervient également en réponse à la demande des services sociaux et médico-sociaux des collectivités territoriales et de l'État, et plus particulièrement du Conseil Départemental, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou des Magistrats. L'association a vocation également à intervenir dans le cadre des politiques familiales et de la Petite Enfance.

Il s'agit, entre autres, d'effectuer des missions d'Action Éducative en Milieu Ouvert, intervention classique ou renforcée à domicile, des Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative ou d'apporter des réponses aux problèmes relevant de la protection de la jeunesse.

Son but est d'apporter son concours aux responsables de la politique sociale du Conseil Départemental, aux Magistrats et à tout partenaire institutionnel en ce qui concerne les familles et la protection des jeunes.

Il pourrait également consister, en fonction des besoins, à remplir toutes missions spécifiques confiées par le pouvoir administratif, judiciaire, tant au civil qu'au pénal, concernant des enfants et des adultes.

Le projet associatif précise la politique menée par l'association, ses moyens et ses projets de développement.



STATUTS ASSOCIATIFS

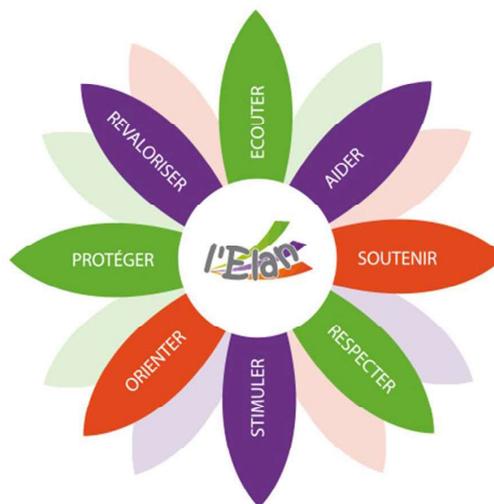
Les Statuts de L'Élan ont été révisés le 29 juin 2021, avec une évolution de son article 1 définissant la forme, l'objet et le but associatif.

Cette évolution marque la volonté de diversifier les partenariats institutionnels et les sources de financement de l'association.

L'HISTOIRE DE L'ÉLAN EN 10 DATES CLES

1. L'association trouve son origine au début des années 60. Alors constituée sous la forme d'une société de patronage, **l'Association d'Éducation en Milieu Ouvert** était financée par la Ville de Rouen. Son but était de soutenir des adolescentes placées à l'assistance publique jusqu'à leur majorité à 21 ans. **Nelly LAROCHE est la figure fondatrice de l'association.** En **1965**, Nelly LAROCHE confie la direction de l'association au Docteur Françoise BOQUET et sa Présidence au Docteur Yvonne ABSIRE.
2. L'association est devenue **L'Élan** en **1972**, après la signature d'une Convention avec les pouvoirs publics. C'est le début des Aides Éducatives en Milieu Ouvert administratives. Cette période est marquée par l'ouverture de l'activité, à destination des filles et des garçons.
3. En **1974**, la majorité passe à 18 ans. L'Élan est désormais habilitée à accompagner des « jeunes majeurs » jusqu'à leur 21 ans.
4. En **1983**, l'association est habilitée par le Ministère de la Justice à réaliser des Actions Éducatives en Milieu Ouvert judiciaires ordonnées par les Magistrats de la jeunesse. Conjointement, le service exerce des mesures d'investigation sous forme d'enquêtes sociales.
5. A partir de 1996, L'Élan réalise des consultations familiales et psychologiques, à la demande de la PJJ. En **1997**, le service d'investigation est remplacé par des mesures d'investigation et d'orientation éducative (I.O.E.).
6. De **2002 à 2010**, à la demande du Procureur de la République, L'Élan gère un service de Contentieux Violences Conjugales. Cette activité a nécessité une évolution des statuts associatifs pour intervenir auprès d'adultes. L'association agit alors dans un cadre pénal. Cette activité a cessé en raison d'une évolution des orientations des politiques publiques.
7. En **2012**, l'enquête sociale et l'I.O.E. sont remplacées par la Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative (M.J.I.E.) pour laquelle l'association reçoit une habilitation.
8. En **2021**, L'Élan, force de proposition depuis plusieurs années, voit son souhait réalisé par l'ouverture d'un service d'intervention éducative à domicile renforcée (IEDR) à la demande du Département. Cette création répond à la volonté des pouvoirs publics de renforcer les moyens affectés au milieu ouvert, avec la possibilité d'intensifier l'accompagnement auprès des familles.
9. L'Élan a déménagé à plusieurs reprises pour faire évoluer ses locaux en corrélation avec le développement de son activité. Chaque fois, l'attention s'est portée sur le maintien d'une proximité avec le Tribunal pour Enfants, tout en assurant l'accessibilité des lieux au public. Implantée à Rouen, d'abord rue de l'Hôpital, puis rampe Beauvoisine, L'Élan est installée depuis **2005** au 25 rue du Contrat Social.
10. Madame le Docteur Yvonne ABSIRE a assuré la présidence de l'association de **1965 à 2007**. André CALENTIER lui a succédé à partir de 2007. Le Docteur Françoise BOQUET fut la première directrice en **1965**, Véronique LEBLOND lui succédant en **2003**, puis Isabelle COLLY-FAVRÉ fin **2018**.

POSITIONNEMENT ÉTHIQUE DE L'ASSOCIATION À L'ÉGARD DES ENFANTS ET DES FAMILLES



L'association L'Élan s'inscrit dans le respect de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » et de « la Convention Internationale des Droits de l'Enfant » et s'appuie sur les principes fondamentaux suivants :

- Un enfant doit grandir au sein de sa famille et notre action vise à rendre possible ce principe tant que sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation sont préservées (Art. 375 et suivants du code civil).
- Toute configuration familiale doit être respectée.
- Chacun a une dignité qu'il convient de respecter, voire de restaurer.
- Toute personne porte en elle un potentiel d'évolution et de changement qu'il convient de faire émerger et de valoriser.
- La répétition des dysfonctionnements ne doit pas être considérée comme une fatalité.
- Toute personne au centre du dispositif d'aide doit être mise en position de devenir actrice du projet proposé.
- L'Élan s'engage à communiquer toute information utile à la famille lui permettant d'être actrice du changement.
- L'Élan garantit à chaque famille concernée par nos interventions une égalité de traitement.
- Les convictions religieuses, politiques, philosophiques des familles sont préservées dans le respect des lois de la République.
- Toute discrimination est interdite.
- Ces principes reposent sur le respect du secret professionnel des personnels de la Protection de l'Enfance.
- L'Élan s'engage à ne transmettre que les éléments d'informations susceptibles de préserver ou servir les intérêts de l'enfant.

Notre Charte associative est remise à l'ensemble des salariés.

PANORAMA DES ACTIVITES ASSOCIATIVES

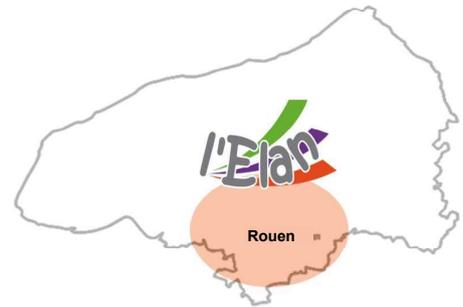
L'Élan est une **association départementale** implantée à Rouen. Elle intervient sur prescription :

► **Des Tribunaux**

L'Élan intervient principalement sur mandatement du Tribunal de Rouen. Néanmoins, en fonction des besoins et de la situation familiale, l'association peut être mandatée par un Tribunal situé sur un autre territoire.

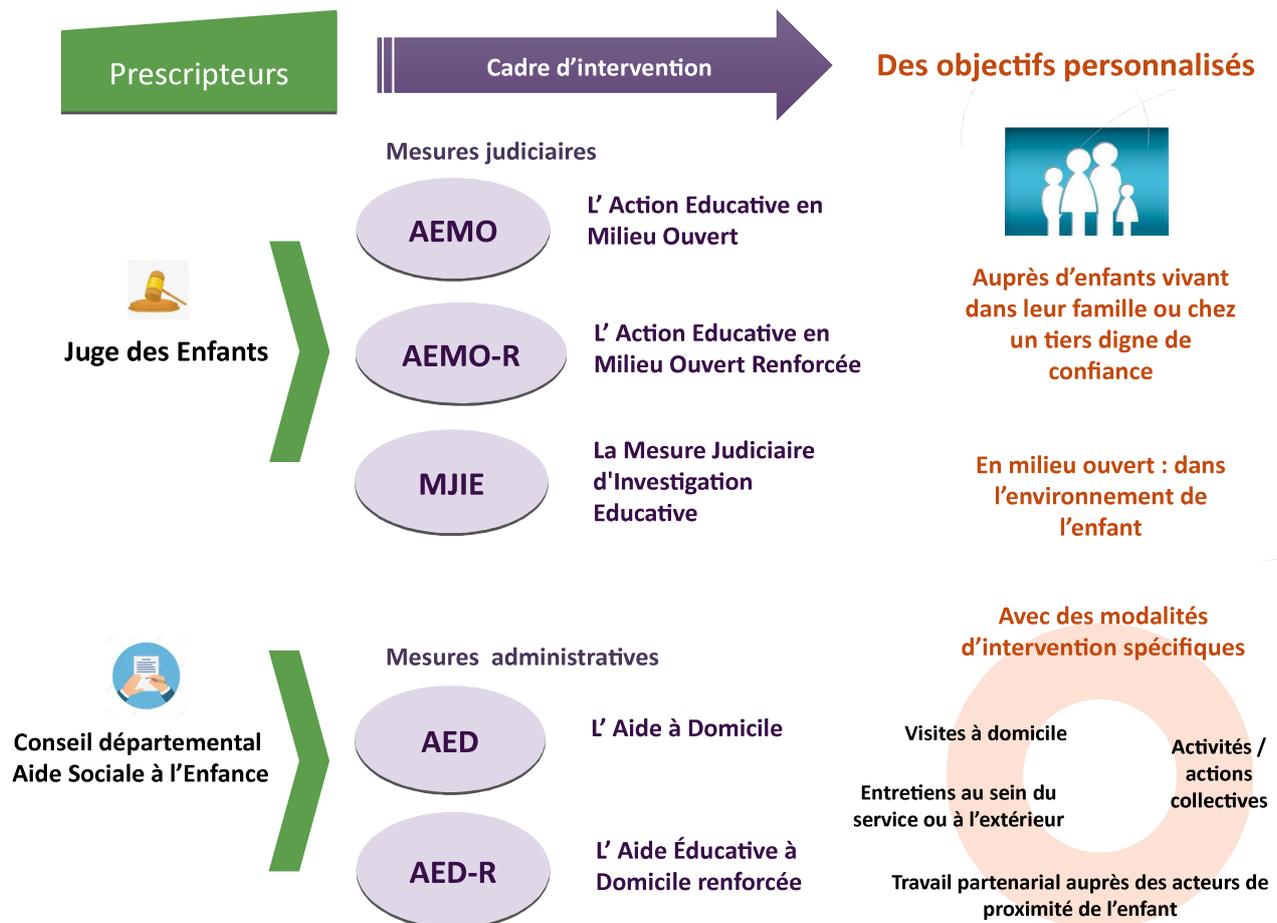
► **Du service d'Aide Sociale à l'Enfance du Département de Seine-Maritime**

Le rayonnement d'intervention est départemental et s'adapte à l'environnement des enfants suivis.



PROTECTION DE L'ENFANCE

Les missions et les interventions de l'association l'Élan peuvent prendre plusieurs formes : préventives, éducatives ou évaluatives.



L'Action Éducative en Milieu Ouvert (classique ou renforcée) est une mesure d'assistance éducative ordonnée par un Juge des Enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromis. L'AEMO intervient quand il n'y a pas eu d'accord possible ou quand la mobilisation parentale n'est pas ou plus suffisante dans l'intérêt de l'enfant. L'AEMO peut répondre à différents objectifs :

- Élaboration de projets individualisés selon les attentes judiciaires ;
- Travail de réflexion autour des responsabilités parentales et leurs mises en œuvre ;
- Soutien de l'enfant dans sa scolarité, santé, moralité... ;
- Soutien à la relation parents/enfants.

Les mesures éducatives durent en moyenne 1 à 2 années, et visent à remobiliser les parents sur leurs responsabilités envers leurs enfants.

L'Aide Éducative à Domicile (classique ou renforcée) est une mesure de soutien à la parentalité. C'est une prestation de l'Aide Sociale à l'Enfance, décidée par le Conseil Départemental et mise en place avec l'accord des parents et le service éducatif. Cette mission s'inscrit dans le dispositif de protection de l'enfant dans un cadre administratif. Elle est destinée à apporter écoute, soutien, accompagnement et conseils éducatifs aux enfants et aux parents, dans le but d'améliorer les relations au sein de la famille. L'Aide Éducative à Domicile ou AED consiste tout autant en une guidance parentale qu'un soutien de l'enfant pour l'aider à surmonter ses difficultés. Cette mesure vise à renforcer la relation au sein d'un foyer, au travers d'entretiens individuels ou entre parents et enfants, d'accompagnements, d'activités diverses, conjointement avec les partenaires de l'association : réseau social, médical, scolaire, etc.

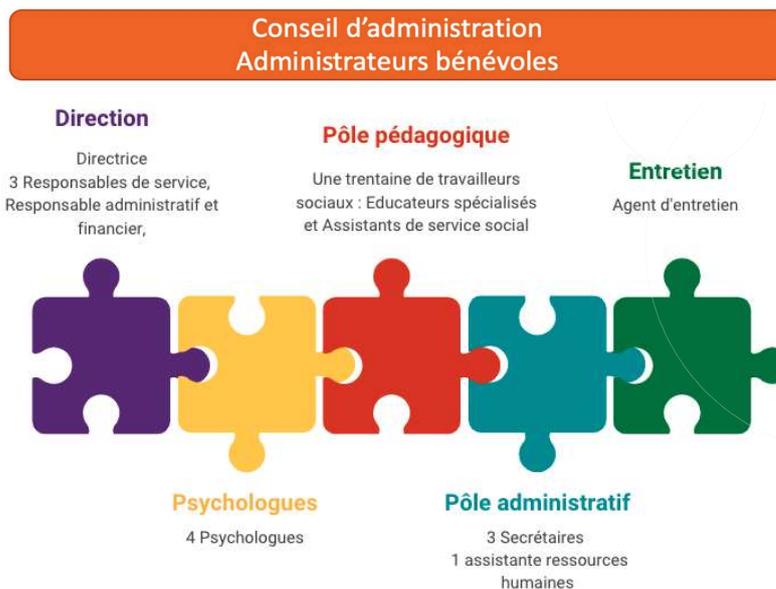
La Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative est ordonnée par un Juge des Enfants, suite à signalement dans le cadre d'enfant en danger. C'est une mesure d'aide à la décision du Magistrat. Elle est décidée notamment dans des cas de conflits intrafamiliaux importants, de suspicion de maltraitances, de carences éducatives ou encore de difficultés relationnelles profondes.

La mesure judiciaire d'investigation éducative ou MJIE a pour but d'évaluer le comportement, la sécurité et les conditions de vie d'un ou plusieurs enfants dans son environnement habituel, d'évaluer les possibles dangers encourus, de dresser un portrait du mineur et de sa situation sociale et familiale, ou encore d'analyser la dynamique familiale.

L'investigation judiciaire prend la forme d'entretiens socio-éducatifs et psychologiques, individuels ou familiaux et de recueil d'informations auprès des différents partenaires qui ont à connaître la situation familiale.

En 2022, L'Élan emploie 45 salariés

Le secteur de la Protection de l'Enfance requiert des compétences spécifiques et une veille active. Le secteur de la Protection de l'Enfance requiert des compétences spécifiques et une veille active. L'ensemble du personnel est diplômé et bénéficie de formations professionnelles tout au long de leur carrière. Il est tenu au secret professionnel



NOTRE IDENTITE

L'ELAN rassemble un ensemble de **professionnels engagés** autour d'un projet, d'un cadre éthique et de pratiques partagées. Les professionnels sont investis dans leurs missions, ils ont le désir de jouer un rôle dans la protection des mineurs et d'agir sur la parentalité. Ils portent des valeurs, agissent avec responsabilité, toujours dans l'intérêt de l'enfant.



La **taille humaine** de l'association permet de valoriser la place et les contributions de chacun ; pour plus d'adaptation et de réactivité en réponse aux besoins des publics :

- ▶ L'Élan est soutenue par des administrateurs bénévoles garants de valeurs et porteurs de propositions,
- ▶ Administrateurs et professionnels mutualisent leurs réflexions pour donner du sens au travail et penser le futur de l'association,
- ▶ L'Élan cultive un état d'esprit singulier et novateur qui permet de s'adapter et de rester réactif dans un contexte instable (cadre réglementaire, crise sanitaire...),
- ▶ Les organisations et espaces de travail s'ajustent pour rester en mouvement et créer de l'intelligence collective,
- ▶ L'Élan s'autorise un débat contradictoire avec les prescripteurs et autorités de contrôle.

Administrateurs et professionnels s'appuient sur des principes partagés qui orientent leur action au quotidien :

- Les mesures confiées par les prescripteurs sont portées par l'association. Cet **engagement institutionnel** est expliqué à la famille, de sorte que le service reste pleinement responsable de la mesure jusqu'à son terme,
- Une **cohérence institutionnelle** est visée pour porter les décisions auprès des familles et des enfants, même lorsque ces dernières sont difficiles,
- L'association sait dire ce qu'elle ne peut pas faire,
- La **créativité** des professionnels est valorisée. Elle permet de soutenir une capacité d'innovation sur le plan de l'accompagnement qui renouvelle le sens donné au travail,
- L'Élan déploie des moyens pour **sécuriser les professionnels**, sur le plan physique et psychique,
- La participation des salariés aux Assemblées Générales est encouragée pour fluidifier le **partage d'informations** entre les membres du Conseil d'Administration et les professionnels autour des réalités de terrain et des activités associatives.

RESEAUX ET PARTENARIATS

Sur le plan politique et stratégique, L'Élan s'inscrit dans des réseaux fédérant des acteurs du secteur médico-social. Ces participations visent plusieurs objectifs :

- S'ouvrir, disposer d'une vision d'ensemble des associations présentes sur le territoire,
- Accroître les dynamiques interassociatives, établir des complémentarités en matière d'offre,
- Fédérer les acteurs associatifs, porter la voix du terrain, être force de proposition auprès des pouvoirs publics,
- Opérer une veille sectorielle, bénéficier de formations, organiser le partage d'expérience entre les directions et entre les équipes,
- Engager des mutualisations, structurer des procédures, améliorer ses pratiques professionnelles.

➡ UPDA, URIOPSS, NEXEM, CNAEMO, FN3S, ...

Sur le plan opérationnel, l'association développe son réseau partenarial au regard des situations et des besoins suscités par la mesure.



8 ORIENTATIONS ASSOCIATIVES POUR 2026



1. Développer les moyens pour l'accompagnement des familles

Cette stratégie a demandé une adaptation des statuts associatifs et une ouverture à de nouveaux partenaires institutionnels.

- Diversifier les sources de financement de l'association à travers une diversification de nos activités. Cette diversification doit pour autant préserver nos cœurs de métiers et la qualité de vie au travail. « *Être ambitieux sans précipitation* »,
- Associer les équipes dans le développement de L'Élan à travers la co-construction de méthodes et de réponses adaptées aux réalités de terrain.

2. Agir sur l'attractivité des métiers

- Renforcer la présence de L'Élan dans les forums des métiers et salons pour promouvoir ses métiers,
- Devenir site qualifiant, s'inscrire dans les démarches de tutorat proposées par les écoles et centres de formation, contribuer à l'offre de formation du territoire, participer aux jurys,
- Renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement des stagiaires : bureaux, tuteurs formés, temps dédié à l'accompagnement et à l'évaluation, gratification des stagiaires. Objectif : accueillir au moins 1 stagiaire par an,
- Prévenir l'usure professionnelle, à travers des actions de prévention des risques professionnels et des opportunités d'évolution des carrières,
- Gagner en mobilité, s'ouvrir à de nouveaux métiers, à de nouveaux outils.

8 ORIENTATIONS ASSOCIATIVES POUR 2026

3. Promouvoir le développement permanent des compétences

- Valoriser la formation professionnelle continue, la concertation au sein de l'équipe et le retour d'expérience pour rester au plus près des réalités de terrain,
- Veiller au maintien de la diversité des profils des professionnels dans les stratégies de recrutement,
- Faire vivre les outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Optimiser les plans de développement des compétences, avec une recherche de financements complémentaires,
- Agir sur les parcours professionnels pour fidéliser les salariés.

4. Accroître notre capacité de veille et d'ingénierie pour mieux répondre aux besoins émergents

- Renforcer les supports et outils numériques pour s'organiser et gérer l'activité associative. (Ex. : cadrage des écrits professionnels, mailings, reporting, optimisation des services supports...),
- Observer et analyser l'activité de L'Élan pour mesurer les besoins du terrain et leurs évolutions. Communiquer ces données aux pouvoirs publics,
- Être réactif dans l'adaptation de notre offre d'accueil et d'accompagnement du public, à travers des redéploiements et des nouveaux partenariats.

5. Se faire connaître, mieux communiquer

- Intervenir dans les instances de réflexions locales (observatoire départemental de la Protection de l'Enfance, CNAEMO...), en affirmant la force de proposition de l'association,
- Ouvrir l'assemblée générale aux partenaires et collectivités locales,
- S'assurer de la fiabilité des informations circulant sur Internet à propos de L'Élan : référencement, actualisation du site internet, e-réputation, régulation sur les réseaux sociaux.

8 ORIENTATIONS ASSOCIATIVES POUR 2026

6. Gagner en efficience dans les organisations de travail à des fins d'amélioration continue de la qualité

- Veiller à la traçabilité de nos actions pour les valoriser,
- Rendre lisible les compétences et domaines d'expertise de chacun des professionnels dans une cartographie,
- Renforcer la capacité d'action pluridisciplinaire autour des mesures. Repenser les pôles professionnels en pôles de compétences,
- Intégrer l'expression des usagers dans notre dynamique d'amélioration continue,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable, conformément aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

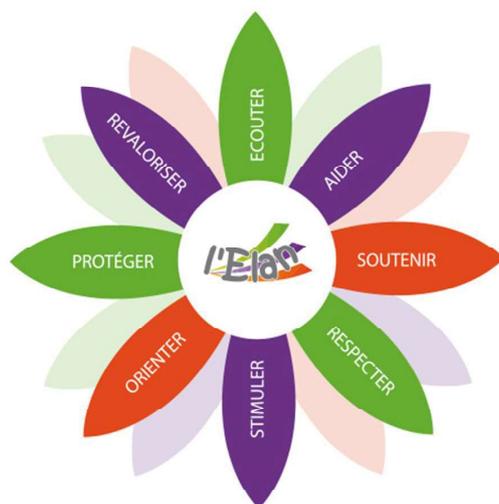
7. Pérenniser la gouvernance associative

- Garantir l'effectivité des instances associatives par la mobilisation et le renouvellement des membres du conseil d'administration,
- Communiquer sur l'engagement bénévole à travers le site Internet et les réseaux,
- Accompagner l'accueil et l'engagement des bénévoles, par une adhésion aux statuts et au projet associatif.

8. Poursuivre l'ouverture de L'Élan

- Sur le plan des **activités**, en s'inscrivant dans des projets innovants, dans des actions de recherche et de développement,
- Sur le plan des **partenariats**, avec un renforcement des réseaux locaux, l'inscription dans les groupes de travail et de réflexion. Cela nécessite d'inviter les partenaires et travailler avec eux sur l'élaboration de nouvelles réponses,
▶▶ Réseau de périnatalité, CHU, santé mentale, pédopsychiatrie, psychiatrie, PMI, groupement de centres médico-sociaux, associations œuvrant dans le champ de l'inclusion sociale : accompagnement des populations migrantes...
- Sur le plan des **métiers**, pour renforcer la capacité d'intervention auprès des familles (*Conseillère en Économie Sociale et Familiale, éducateur jeunes enfants, insertion professionnelle...*),
- Sur le plan des **moyens**, à travers des mutualisations (locaux, formation...).





Joyeux **50** ans
Anniversaire

Ce document a été validé et remis à l'occasion des 50 ans
de l'Association le 27 juin 2022.

25, rue du Contrat Social - 76 000 Rouen
02 35 71 76 82
www.asso-elan.org